

16^{ème} MONTEE DE VILLEREVERSURE-GARE

L'ABR organise le 4/09/2022, une démonstration en côte pour automobiles.

Cette manifestation n'est pas une course, mais une démonstration de véhicules anciens. Elle est destinée aux amateurs de véhicules appropriés pour leur en permettre l'utilisation, en toute sécurité sur une route fermée à la circulation.

Aucune mesure de temps ou de vitesse ne sera effectuée, et il n'y aura bien sûr, pas de classement, mais par contre une distribution de prix récompensant différents participants à divers titres exceptionnels.

La manifestation est ouverte aux véhicules de sport et de compétition antérieurs à 1994 ou présentant un caractère exceptionnel qui sera sans appel apprécié par le Comité d'Organisation.

L'accueil du public sera gratuit. Les participants devront se conformer aux prescriptions des Arrêtés Municipaux et Préfectoraux, ainsi qu'aux articles du présent règlement.

REGLEMENT

VEHICULES ADMIS

Cette montée est ouverte en priorité aux voitures historiques, ainsi qu'aux véhicules présentant un intérêt exceptionnel, mais le nombre de véhicules du même type sera limité.

L'antériorité de construction est fixée à l'année 1994.

ENGAGEMENT

Les participants seront admis par ordre d'inscription et dans la limite des places disponibles, l'organisateur se réservant le droit de refuser toute inscription.

Toute demande d'engagement non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte.

En cas de désistement, le remboursement sera total avant le 15 Août, de 30 Euros après cette date et de 0 Euro la semaine avant la montée.

VERIFICATIONS : Les organisateurs vérifient la conformité du véhicule avec la fiche d'engagement, ainsi que son état général.

Ils pourraient refuser le départ à tout véhicule non conforme à la législation en vigueur.

Présentation du permis de conduire, contrôle technique et assurance à l'accueil, le jour de la manifestation.

HORAIRES ET DEROULEMENT :

Accueil des participants à partir de 7h30 le dimanche 4 Septembre 2022 à la Salle des Fêtes de Villereversure-Gare.

La manifestation se déroulera de 8h - 12h et de 13h - 18h30. Les départs seront donnés à l'appréciation du responsable, selon les capacités techniques des véhicules.

Le retour au point de départ se fera après chaque montée derrière un véhicule de l'organisation, en groupe après l'arrivée du dernier participant.

La sécurité sur le trajet sera assurée par des surveillants membres de l'association, équipés de radios et d'extincteurs.

ASSURANCE :

L'association a souscrit une assurance responsabilité civile, défense recours. En aucun cas cette assurance ne couvre les participants, Chaque participant devra prendre les dispositions nécessaires pour avoir une assurance en cas de sinistre, en aucun cas la responsabilité civile de l'association ne pourra être engagée, de part sa participation, tout participant s'engage ainsi que ses ayants droits à renoncer à tous droits de recours, pour quelque motif que ce soit envers les organisateurs.

LIEU : VILLEREVERSURE-GARE est située sur la C 201 route de GRAND-CORENT au cœur du Département de l'Ain.

Tracé de la manifestation sur la VC 202 vers DC 203.

SECURITE :

Les équipiers (plus de 16 ans) seront admis à bord des véhicules.

Le port d'un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire pour toutes les voitures sans exception.

Le port de vêtements recouvrant entièrement les jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (synthétique et nylon, entre autre) sont prohibées.

Un extincteur est obligatoire (1kg).

Rappel au public par moyen phonique au départ de chaque montée des risques encourus afin de se contenir dans les zones réservées.

HOTELS-RESTAURANTS :

TISSOT à Simandre sur Suran – Tél : 04.74.30.65.04

L'EMBEILLIE à Treffort – Tél : 04 74 42 35 64

Hôtel IBIS à Jasseron – Tél : 04 74 22 30 80

LE RESPECT DE TOUS CES ARTICLES PARTICIPERA AU BON DEROULEMENT DE CETTE MONTEE.